



**Conférence de presse relative à l'aménagement de la
première tranche du quartier DiverCité et du pôle
d'échanges de Voiron**

Jeudi 6 juillet 2006, à 11 heures
Hôtel de Ville de Voiron
12, rue Mainssieux, 38 507 Voiron

Contacts presse :

Ville de Voiron :

Charly Pètre :

- ♣ Téléphone : 04 76 67 27 72
- ♣ mail : c.petre@ville-voiron.fr

Communauté du Pays Voironnais

Agnès Kermorgant :

- ♣ Tél : 04 76 93 17 55
- ♣ mail : Agnès.KERMORGANT@PaysVoironnais.com

Plan du dossier de presse :

1- Communiqué de presse

2- Les 3 grands enjeux de DiverCité

3- Fiches techniques des principales opérations sous maîtrise d'ouvrage publique :

- a. Le pôle d'échanges de Voiron**
- b. Le parking en ouvrage**
- c. La Maison de l'Emploi**

4- Un plan de situation des différents aménagements

La Ville de Voiron et la Communauté du Pays Voironnais engagent l'aménagement de la première tranche du quartier DiverCité et du pôle d'échanges de Voiron

Depuis plusieurs années, la Ville de Voiron et la Communauté du Pays Voironnais réfléchissent au réaménagement du secteur de l'arrière gare de Voiron. Quartier à l'origine industriel, cet espace offre aujourd'hui l'opportunité de mobiliser un tènement foncier important (plus de 10 hectares), en plein centre ville et à proximité immédiate d'infrastructures de communication (gare SNCF et gare routière).

La Ville de Voiron et la Communauté du Pays Voironnais ont défini un projet global d'aménagement baptisé DiverCité en articulation avec le réaménagement de la gare en pôle d'échanges multimodal. Leur volonté est de composer un nouveau quartier mêlant diverses fonctions (d'où le nom de DiverCité) qui puisse constituer une véritable extension du centre ville de Voiron. Ainsi, le futur quartier mêlera logements, activités tertiaires et commerces autour d'un point central que sera le futur pôle d'échanges.

La Ville de Voiron et la Communauté du Pays Voironnais s'apprêtent à mettre en chantier la première tranche de ce projet d'ensemble qui prévoit :

- L'aménagement d'un **pôle d'échanges multimodal** incluant la restructuration de la gare routière, du parvis de la gare SNCF et de l'accès sud de la gare ainsi que la construction **d'un nouveau parking en ouvrage de 450 places** environ. Ce pôle multimodal constituera avec celui de Rives (déjà en chantier) et celui de Moirans (prévu à partir de 2008/2009) une pièce maîtresse de la politique d'organisation des déplacements et de développement des transports publics dans le Voironnais.
- La création de 2 nouveaux équipements publics : la **Maison de l'Emploi** du Pays Voironnais qui réunira les services de la MIFE, de l'ANPE et de l'ASSEDIC ainsi que la **Maison du Département** qui relaiera sur le territoire les services du Conseil Général de l'Isère. Venant en complément de l'hôtel de ville et du siège de la Communauté d'agglomération, la construction de ces 2 équipements permettra de créer au sein de DiverCité, un véritable pôle de tertiaire public.
- Un programme de **54 logements** environ avec commerces en rez-de-chaussée.
- Profitant des intentions affichées sur ce futur quartier, des opérations de type cinéma multiplex, portées par des investisseurs privés, sont en cours d'étude.
- La restructuration de l'ensemble des espaces publics desservant ces nouveaux équipements avec notamment le **réaménagement de la rue des Prairies, de la rue Mainssieux et de la place devant la Mairie** (incluant la création d'un parvis) ainsi que la **création d'une nouvelle place** devant la future Maison de l'Emploi.

Michel Brizard, Maire de Voiron et **Bernard Legrand**, vice-Président de la Communauté du Pays Voironnais chargé des transports et déplacements tiendront une conférence de presse **jeudi 6 juillet 2006 à 11 heures** en Mairie de Voiron afin de présenter les futurs aménagements prévus dans le cadre de la 1ere tranche de DiverCité.

Les 3 grands enjeux de DiverCité

L'ensemble des aménagements prévus dans le cadre de l'aménagement de la première tranche de DiverCité renvoie à au moins 3 enjeux majeurs :

- un enjeu de mutation et renouvellement urbain
- un enjeu d'organisation des déplacements
- un enjeu de développement économique.

L'enjeu de mutation et de renouvellement urbain

La vocation historique du quartier de l'arrière gare est une vocation essentiellement économique en lien avec la présence de la voie ferrée et de la gare. Comme toutes les villes industrielles, Voiron a constaté un desserrement d'une partie de ses activités industrielles vers la périphérie de la ville et à proximité immédiate des infrastructures autoroutières. De fait, la mutation qui s'est engagée depuis quelques décennies produit aujourd'hui un quartier d'une qualité urbaine médiocre mêlant des opérations de logements de qualité, des centres administratifs importants mais aussi des parkings en nappes, des industries vieillissantes et pour certaines anachroniques dans ce type d'espace, voire quasiment au stade de friche industrielle.

Le renouvellement du secteur de l'arrière gare recèle donc pour la ville de Voiron un enjeu essentiel de renouvellement urbain d'autant que, outre l'importance du tènement, la situation géographique du quartier le destine, comme le prévoient d'ailleurs le POS et le PLU, à constituer à terme une véritable extension du centre-ville avec des habitations, des commerces et des services publics renforçant le caractère de ville centre de Voiron.

L'enjeu de l'organisation des déplacements

La Communauté du Pays Voironnais est devenue Autorité Organisatrice des Transports Urbains (AOTU) le 1^{er} janvier 2000, date de sa transformation en Communauté d'agglomération. Depuis, elle s'efforce de mettre en œuvre une politique favorisant un rééquilibrage modal au profit des transports en commun. Parmi les axes forts de sa politique figure la volonté de renforcer l'intermodalité notamment en créant de véritables pôles d'échanges intermodaux à partir des principales gares du Pays Voironnais.

De par sa localisation, la population sur laquelle elle rayonne, l'offre de services dont elle bénéficie et sa fréquentation, la gare de Voiron est l'une des plus importantes et des plus stratégiques du Pays Voironnais ; et ce d'autant que le secteur de la gare constitue également le nœud central du réseau de transports urbains mis en place par la Communauté du Pays Voironnais depuis décembre 2004.

Au même titre que Rives, mais à une échelle autrement plus importante compte tenu du statut de la gare de Voiron et aussi du fait que l'essentiel du réseau de transports en commun du Pays Voironnais est situé sur l'agglomération voironnaise, les aménagements autour du pôle d'échanges de Voiron et du secteur de l'arrière gare constituent, pour le Pays Voironnais, un levier essentiel de mise en œuvre de sa politique en faveur de l'intermodalité, et au-delà des transports en commun, l'une de ses concrétisations les plus spectaculaires.

L'enjeu de développement économique

La ville de Voiron et la Communauté du Pays Voironnais ont choisi de développer un nouvel espace économique de premier plan dans le secteur de l'arrière gare. L'ambition portée par les deux collectivités, est de constituer un véritable pôle tertiaire pouvant, à terme, atteindre une taille critique suffisante pour être lisible à l'échelle de la région urbaine.

L'enjeu de ce nouvel espace économique est particulièrement important pour Voiron et le Pays Voironnais. Il permettra en effet :

- de compléter l'offre économique du Pays Voironnais dans un secteur économique aujourd'hui peu exploité par le territoire et générateur de nombreux emplois
- de conforter les fonctions urbaines et les centres de décision dans la capitale du Pays Voironnais renforçant l'un des atouts du territoire lui permettant de revendiquer un statut de pôle d'équilibre au sein de la Région urbaine grenobloise.

S'inspirant des nouvelles tendances constatées au niveau européen, la volonté de la ville de Voiron et du Pays Voironnais est d'aménager, non pas un simple parc tertiaire mais un véritable nouveau quartier, mêlant habitat, commerces, activités culturelles et de loisirs ainsi que du tertiaire public et du tertiaire privé.

La construction de la Maison de l'Emploi et de la Maison du Département s'ajoutant à la présence de la mairie et du siège de la Communauté du Pays Voironnais constituent l'amorce de la vocation tertiaire du secteur.

Fiches techniques des principales opérations sous maîtrise d'ouvrage publique

Le pôle d'échanges de Voiron

Depuis 2000, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais est compétente en matière de transports. À ce titre, elle développe une politique volontariste pour faciliter et améliorer les déplacements à l'intérieur du territoire et également dans les échanges avec les territoires voisins.

Son objectif est ainsi d'optimiser et améliorer l'organisation des déplacements dans le Pays Voironnais et vers l'extérieur, et ce en promouvant l'usage des transports collectifs et en améliorant les infrastructures routières.

Pour répondre à son objectif, la Communauté d'agglomération intervient, outre les voiries, sur deux axes majeurs.

• Une démarche PDU

Pour garantir une bonne coordination et donc la réussite de sa politique globale d'organisation des déplacements, le Pays Voironnais a décidé en décembre 2002 d'élaborer un Plan de Déplacements Urbains (PDU). Ce Plan définit une vision globale et équilibrée de l'organisation des transports de personnes, et de marchandises, de la circulation et du stationnement sur l'ensemble du territoire du Pays Voironnais. Il vise à assurer un équilibre entre les besoins en matière de mobilité, la protection de l'environnement et la santé des individus. Ses enjeux et ses premières pistes d'actions sont d'ores-et-déjà définis.

• Les transports collectifs

En tant qu'AOTU (Autorité Organisatrice des Transports Urbains), le Pays Voironnais a repris et développé dès 2002, les lignes de transport scolaire.

Depuis 2004, le Pays Voironnais développe un réseau de transports en commun avec des lignes urbaines (sur Voiron et Coulevie) et des lignes inter-urbaines desservant l'ensemble du territoire.

Dernier volet des transports collectifs : l'accompagnement de l'amélioration de l'offre ferroviaire initiée par la Région Rhône-Alpes. Outre une participation financière à des projets d'infrastructure ferroviaire (ex. : saut de mouton pour la ligne Gières-Moirans), le Pays Voironnais lance une action majeure pour participer aux projets d'aménagement et création des pôles d'échanges. 4 gares du territoire font pour l'instant partie du programme : Rives, Voiron, Moirans et Tullins. En partenariat avec les communes concernées, le Conseil Général et la Région, le Pays Voironnais cherche ainsi à rendre accessibles les transports collectifs pour favoriser l'intermodalité et bien sûr offrir une alternative crédible à la voiture.

Le pôle d'échanges de Voiron (suite)

Les aménagements du pôle d'échanges de Voiron ont un triple objectif :

- renforcer l'intermodalité et l'accessibilité au train par une meilleure organisation des lieux d'échanges pour tous les voyageurs (automobilistes, piétons, deux roues, usagers des transports collectifs et des taxis...),
- améliorer l'accueil et le confort des voyageurs (attente, vente, information, sécurité...)
- améliorer l'intégration urbaine de la gare et de ses abords.

La Ville et le Pays Voironnais sont étroitement associés pour la mise en œuvre de ce projet qui comprendra :

Au nord de la voie ferrée :

- **La restructuration de la gare routière.**

Ce réaménagement permettra de rationaliser le fonctionnement de la gare, de sécuriser les cheminements piétons, et de permettre une accessibilité adaptée pour les personnes à mobilité réduite.

Cet aménagement sera réalisé par le Pays Voironnais.

- **L'aménagement d'un nouveau parvis devant le bâtiment voyageurs.**

Il s'agira d'aménager un parvis piétonnier de qualité, intégrant sur son bord quelques places de stationnement et de dépose minute.

Cet aménagement sera réalisé par le Pays Voironnais.

Au niveau de la gare SNCF elle-même :

- **La mise en accessibilité de la gare et des quais pour les personnes à mobilité réduite.**

Ces aménagements ne sont pas encore totalement déterminés, mais la faisabilité de la création de 2 ascenseurs pour accéder aux voies sera prochainement étudiée, ainsi que le rehaussement des quais de la gare pour permettre l'accès aux voitures de train. Il est également envisagé de prolonger le passage souterrain réservé aux piétons afin qu'il débouche côté sud, et se connecte avec une passerelle qui viendra du parking en ouvrage.

Au sud de la voie ferrée :

- **L'aménagement d'une plate-forme regroupant les arrêts de bus et un nouvel accès à la gare depuis le sud.**

Cette plateforme s'organisera autour d'une place urbaine qui pourra accueillir des petits pavillons abritant des commerces de proximité ou de la restauration.

Cette plate-forme sera aménagée par le Pays Voironnais.

- **La création d'un parking silo de 450 places, qui sera construit à l'initiative de la ville de Voiron.**

Ce parking a été calibré pour mettre à disposition au moins 250 places de stationnement pour les usagers de la gare SNCF, et ce afin de favoriser le rabattement sur le train.

Les usagers du train bénéficieront d'une tarification privilégiée pour leur abonnement au parking qui sera financée par le Pays Voironnais.